

Action n°3.2

Appel à projets Innovation et partenariat

Quel est l'objectif du dispositif ?

L'appel à projets vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural, de la recherche et de la formation sur des actions de recherche appliquée et d'innovation dont l'objet est la production de résultats opérationnels facilitant leur transfert vers les agriculteurs.

Pour quels projets ?

Les thématiques et les critères éligibilité et de sélection de l'appel à projets sont précisés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

Qui sont les bénéficiaires éligibles ?

Tout acteur contribuant au développement agricole

Quelle est la nature et le montant de l'aide apportée ?

L'aide est apportée sous forme de subvention. Le taux d'aide maximum est de 80 %, avec des subventions plafonnées à 500 000 €, pour des projets de 3 ans et demi maximum.

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Il s'agit d'un appel à projets annuel en deux phases.

Pour l'appel à projets 2019, les objectifs, thèmes de l'appel à projets et modalités de dépôt des dossiers sont publiés au Bulletin officiel du MAAF n° 33 du 10/08/2018 au 16/08/2018 :

- Date limite de transmission des dossiers de manifestation d'intérêt : 20/11/2018 (minuit).
- Date limite de transmission des dossiers finalisés : 09/04/2019 (minuit).

Quels sont les financements prévus ?

L'appel à projets est financé par le CASDAR. A titre indicatif, l'enveloppe 2018 de cet appel à projets était de 5,5 M€

Qui contacter ?

La DGER - dar.dger@agriculture.gouv.fr

Liens utiles

<http://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-appels-projets>